

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 AOÛT 2021

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce neuvième jour d'août, de l'an deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

ABSENT :	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
----------	--------	---------	----------------

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

21-08-096 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Madame Karyn Chabot appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

21-08-097 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2021**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

21-08-098 **DEMANDE D'APPUI PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS EN RURALITÉ - PROJET « CHANTS DE MARIN D'EAU DOUCE ET D'EAU -DE-VIE » - LA PARIOLE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'informer la MRC d'Abitibi que la municipalité de La Motte appui le projet « chants de marin d'eau douce et eau-de-vie » déposé dans le cadre du programme de soutien aux projets culturels en ruralité.

ADOPTÉE

21-08-099 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - COMITÉ DES AÎNÉS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une contribution financière de trois cent quarante dollars (340 \$) au comité des aînés.

ADOPTÉE



INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec l'approbation des comptes, la TECQ et la sécurité routière sur le chemin St-Luc sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

DEMANDE D'APPUI M-1 VISANT À ÉTABLIR UN NOUVEAU PACTE VERT - ET M-94 VISANT À INTERROMPRE LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'OLÉODUC TRANS MOUNTAIN

Les membres du conseil ne désirent pas appuyer ces deux motions.

21-08-100 APPUI AU PROJET DE MODULE DE JEUX POUR LES 0-5 ANS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

IL EST PROPOSÉ par Madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu

- QUE la municipalité de La Motte autorise la présentation du projet de « Module de jeux pour les tout petits » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de La Motte à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

- QUE la municipalité de La Motte désigne madame Johanne Morin, Agente de développement, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de juillet 2021.

URBANISME

21-08-101 DEMANDE D'OFFICIALISATION D'UN NOM POUR LA NOUVELLE RUE SITUÉE DANS LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE - COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d'approuver le nom de « chemin de l'Horizon » proposé par le promoteur, pour la nouvelle rue située dans le développement domiciliaire situé à l'intersection du chemin des Berges et du chemin de la Pointe-aux-Goélands et de faire la demande d'officialisation du nom de la rue à la commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE



VOIRIE

DEMANDE D'INSTALLATION DE BOSSE DE DÉCÉLÉRATION

Les membres du conseil prennent connaissance de la réponse du ministère des Transports, concernant la demande d'installation de bosse de décélération sur le chemin St-Luc Est.

21-08-102 DEMANDE D'INSTALLATION DE SIGNALISATION AFIN DE CONTRER LA VITESSE SUR LE CHEMIN ST-LUC OUEST ET LE CHEMIN DE LA BAIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu d'autoriser l'achat de signalisation afin d'inviter les usagers à réduire la vitesse sur les chemins St-Luc ouest et de La Baie ainsi que pour le périmètre urbain.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

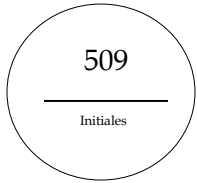
DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de juillet 2021.

21-08-103 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que les comptes du mois de juillet 2021 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-quatre sous. (86 996,54 \$)

Abitibi skate	560,00 \$
AC Diesel Amos inc.	383,38 \$
Béton Fortin inc.	689,85 \$
Bois Turcotte ltée	1 018,91 \$
Boutique du bureau Gyva inc.	42,00 \$
Brandt tractor ltd	1 102,29 \$
Desjardins sécurité financière	1 336,54 \$
Énergies Sonic inc.	5 207,26 \$
Envirobi	899,57 \$
Garage tardif ltée	767,00 \$
Gestions Martin Leclercq inc.	226,78 \$
Hydro-Québec	130,72 \$
J.M.P.E. hydraulique	91,21 \$
La capitale assureur	2 033,61 \$
La table de concertation	60,00 \$
Laurentide re/sources inc.	12,19 \$
Location Amos inc.	174,02 \$
Location lauzon amos	-81,75 \$
M & m nord-ouest inc.	1 505,00 \$
Master card BNC	279,92 \$
Matériaux 3 +2 ltée	25,27 \$
Messer Canada inc. 15 687	139,86 \$
Ministre des Finances	133,37 \$
Ministre du Revenu	7 526,93 \$
Morency, société d'avocats	439,43 \$



Municipalité de Preissac	480,00 \$
Municipalité de Rivière-Héva	1 032,97 \$
MRC d'Abitibi	22 223,00 \$
Pelletier nettoie tout	224,20 \$
Petro-Canada Cadillac	-46,95 \$
PG solutions inc.	6,04 \$
Pharmacie Jean Coutu	320,72 \$
Receveur général du Canada	2 949,07 \$
Rôle de paie	18 327,51 \$
Sanimos inc.	1 890,33 \$
Somavrac c. c. inc.	14 007,26 \$
Télébec ltée	259,67 \$
UAP inc.	619,36 \$
Total	<u>86 996,54 \$</u>

ADOPTÉE

21-08-104 **DEMANDE D'ANNULATION DE TAXES POUR LE LOT 6 398 599**

ATTENDU QU'il y a développement domiciliaire sur le territoire de La Motte ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement # 196 à l'article 2.3 prévoit la cession d'espace pour des fins de parcs ;

ATTENDU QUE le lot 6 398 599 sera transféré à la municipalité de La Motte en même temps que le chemin ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, a annulé la taxe foncière et taxes de service sur la propriété pourtant le matricule suivant : 0950 65 2463, et ce jusqu'au transfert du lot.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

21-08-105 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 23.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire



« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

21-08-099

21-08-103

21-08-104

Signer ce dixième jour d'août
de l'an deux mille vingt et un